

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 6 février 2024 à 19 h 30.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Sont absentes : Mesdames Lucie Ouellet et Josée Castonguay, conseillères

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

À 19 h 15, le comité de démolition s'est réuni pour statuer sur la demande d'autorisation pour un bâtiment situé au 466, Grande Côte Ouest. Monsieur François Boisjoly s'est retiré de la discussion dû à un potentiel conflit d'intérêt. Après délibération, le comité reporte sa décision et demande plus d'informations sur la présente demande.

2024-02-030

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 19 h 30.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-031

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|-------|---|
| (030) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (031) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (032) | 3. Approbation du procès-verbal du 16 janvier 2024; |
| (033) | 4. Information et suivi de dossiers; |
| | 4.1 Agrandissement – école – coûts supplémentaires; |
| | 5. Période de questions; |
| | 6. Administration : |
| (034) | 6.1. Procédure – vente pour taxes impayées; |
| (035) | 6.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 132-2024 décrétant un emprunt pour des dépenses en immobilisations (travaux d'infrastructures sur les rues du Couvent, des Tilleuls, Notre-Dame et Chemin de Joliette); |
| (036) | 6.3. Site Internet; |
| (037) | 6.4. Politique de gestion documentaire – approbation; |
| (038) | 6.5. Logiciel – finances; |
| (039) | 6.6. Acquisition de terrain; |
| | 6.7. Personnel; [retiré] |
| | 7. Sécurité publique : |
| (040) | 7.1. Adoption du règlement 84-5-2024 modifiant le règlement 84-2013 – Limite de vitesse sur les rues de l'Ancre et du Noroît, en partie; |
| (041) | 7.2. Cadets; |
| | 8. Travaux publics : |
| (042) | 8.1. Éclairage routier; |
| (043) | 8.2. Balayage de rues; |
| (044) | 8.3. Travaux Chemin de Joliette/rue des Tilleuls – demande d'avenant pour travaux de conception supplémentaires; |
| | 9. Hygiène du milieu : |
| (045) | 9.1. Aqueduc – budget pour pièces; |
| | 10. Loisirs et culture : |
| (046) | 10.1. Activités culturelles – budget; |
| (047) | 10.2. Sonorisation – Pavillon Jean-Bourdon; |

- (048-050) 10.3. Piscine;
- (051) 11. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
- (052) 11.1. Avis de motion pour le projet de règlement 1088-2024 sur les ententes relatives
aux travaux municipaux;
- (053) 11.2. Certificat de conformité – règlement 1086-2023 (PPCMOI);
- (054-056) 11.3. Certificat de conformité – règlement 1071-82-2023 (PPCMOI, zones);
- (057) 12. Courrier;
- (058) 13. Approbation des comptes payés et à payer;
14. Divers;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-032

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 16 janvier 2024 soit approuvé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-033

AGRANDISSEMENT – ÉCOLE – COÛTS SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires prévus et réalisés dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école, à savoir, la réhabilitation d'une section d'égout et l'aménagement d'un trottoir.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget supplémentaire de 13 000 \$ (taxes en sus) pour couvrir les honoraires professionnels ayant été requis à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION

2024-02-034 PROCÉDURE – VENTE POUR TAXES IMPAYÉES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que les immeubles, dont les taxes demeurent impayées pour les années 2022 et 2023 en date du 20 mars 2024, soient envoyés à la MRC de D’Autray pour la vente pour taxes.

Que la municipalité accepte de retirer de la vente pour taxes tous les immeubles pour lesquels les arrérages de l’année 2022 seront entièrement payés ainsi que les intérêts et les frais connexes.

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à se porter acquéreur, pour et au nom de la municipalité, des immeubles lors de la vente pour taxes impayées.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-02-035

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 132-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu’un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement décrétant un emprunt pour des dépenses en immobilisations (travaux de voirie et traverse piétonnière), et dépose le projet de règlement 132-2024, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2024-02-036

SITE INTERNET

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D’autoriser le directeur général et greffier-trésorier à procéder à un appel d’offres par invitation, en vue de conclure un contrat de services professionnels pour la mise à jour du site Internet.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-02-037

POLITIQUE DE GESTION DOCUMENTAIRE – APPROBATION

CONSIDÉRANT la mise en vigueur du nouveau Calendrier de conservation le 28 février 2023;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de revoir la Politique de gestion documentaire en fonction du nouveau calendrier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte la nouvelle Politique de gestion documentaire, laquelle est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-02-038

LOGICIEL – FINANCES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 8 250 \$ (taxes nettes) pour l'acquisition du module « engagements financiers » de PG solutions.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-039

ACQUISITION DE TERRAIN

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à l'acquisition du lot 6 458 191 au montant de 372 000 \$ (taxes en sus) et à retenir les services professionnels requis à cette fin.

Que la somme requise soit prise à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-040

ADOPTION DU RÈGLEMENT 84-5-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 84-2013 – LIMITE DE VITESSE SUR LES RUES DE L'ANCRAGE ET DU NOROÎT, EN PARTIE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement ayant pour titre « Règlement 84-5-2024 modifiant le règlement 84-2013 – Limite de vitesse sur les rues de l'Ancre et du Noroît, en partie », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-041

CADETS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'informer la MRC de D'Autray que la Municipalité de Lanoraie désire faire partie de l'entente entre la MRC et les municipalités locales, dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec, pour la saison estivale 2024 et ainsi augmenter la visibilité de la Sûreté du Québec sur le territoire de Lanoraie, et qu'un montant maximal de 5 000 \$ soit autorisé à cette fin.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente pour l'obtention de deux cadets.

De plus, d'informer la MRC de D'Autray que la Municipalité de Lanoraie est également intéressée à retenir les services des cadets au-delà de la période estivale pour une banque de 40 heures.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-042 **ÉCLAIRAGE ROUTIER – SECTEUR RUE DES ÉTANGS**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 19 500 \$ (taxes nettes) pour la fourniture et l'installation de dix luminaires de rues dans le nouveau développement dans le secteur de la rue des Étangs. De ce montant, 4 500 \$ sera pris à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-043

BALAYAGE DE RUES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 13 000 \$ (taxes nettes) pour le balayage des rues et chemins de la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-044

TRAVAUX DE CONCEPTION SUPPLÉMENTAIRES – CHEMIN DE JOLIETTE/RUE DES TILLEULS – DEMANDE D'AVENANT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser l'avenant DA-02 de la firme GBI au montant de 12 500 \$ (taxes en sus) pour des travaux de conception supplémentaires, entre autres, pour la traverse piétonnière sur Chemin de Joliette.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-045

AQUEDUC – BUDGET POUR PIÈCES ET TRAVAUX D'ENTRETIEN

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 61 000 \$ (taxes nettes) pour l'achat de pièces et la réalisation de travaux d'entretien du réseau d'aqueduc municipal.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-046

ACTIVITÉS CULTURELLES – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 60 000 \$ pour l'organisation des activités culturelles suivantes :

- Spectacles estivaux Les promenades du dimanche;

- Projections de films en plein-air et en salle;
- Activités thématiques saisonnières;
- Activités réalisées en partenariat avec l'école;
- Autres activités sous la forme d'exposition, d'animations culturelles et représentation de théâtre.

Que ce budget soit majoré d'une somme équivalente au montant de toutes subventions pouvant être annoncées par le ministre de la Culture et des Communications à ce titre.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-047

SONORISATION – PAVILLON JEAN-BOURDON

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 22 500 \$ pour le remplacement des systèmes de sonorisation et de projection au Pavillon Jean-Bourdon.

Que ce montant soit pris à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-048

PISCINE ET PATAUGEOIRE – PEINTURE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à procéder à un appel d'offres par invitation, en vue de conclure un contrat pour des travaux de peinture des bassins de la piscine et de la pataugeoire.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-049

PISCINE – ÉQUIPEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 5 500 \$ (taxes nettes) pour le remplacement de certains équipements de sauvetage et d'équipements rendus disponibles pour le prêt.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-050

PISCINE – OUVERTURE ET FERMETURE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services de la firme Aquatechno Spécialités aquatiques inc. au montant de 7 740 \$ (taxes en sus) pour l'ouverture et la fermeture de la piscine incluant la pataugeoire, pour la saison estivale 2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-051

AVIS DE MOTION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1088-2024 SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux, lequel sera adopté à une séance subséquente.

Plus spécifiquement, le projet de règlement vise tous les travaux relatifs aux infrastructures municipales requis pour l'ouverture d'une voie de circulation ou pour la réalisation des infrastructures dans le cadre d'un projet intégré, tel que le réseau d'aqueduc, les réseaux d'égouts sanitaire et pluvial en incluant toutes les composantes nécessaires à leur fonctionnement. Le projet de règlement vise également tous travaux de modification des infrastructures municipales qui sont nécessaires à la réalisation du projet soumis par le requérant, que ces travaux soient effectués sur le terrain ou hors du site visé.

2024-02-052

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1086-2023 (PPCMOI)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray, pour le règlement 1086-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) émis le 29 janvier 2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-053

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1071-82-2023 (PPCMOI, ZONES)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray, pour le règlement 1071-82-2023 modifiant le règlement de zonage 269-90 afin d'autoriser les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) dans les zones R1-10 et C2-4, émis le 29 janvier 2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-054

ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BERTHIERVILLE — LA COUPE DES PRÉSIDENTS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De verser un montant de 200 \$ à l'Association du hockey mineur de Berthierville à l'occasion de leur 14^e édition de leur tournoi La Coupe des présidents.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-055 RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 500 \$ pour l'adhésion des conseillères municipales à l'organisme Réseau des femmes élues de Lanaudière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-056 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BERTHIERVILLE – REVUE SUR GLACE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De verser un montant de 200 \$ au Club de patinage artistique de Berthierville à l'occasion de leur Revue sur glace.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-057 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 445 517,70 \$ (524438 à 524536, PA 1453 à PA 1456, 12688, 12691 à 12746) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H À 20 H 1

2024-02-058 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20 h 3.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire